



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°9 / 2020 - 2021

Réunion du 16 avril 2021 tenue exceptionnellement en téléconférence

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Gérard BAUMANN - Jacques BOULOGNE - Cyril CHAUMONT - Michel COPINNE - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTE - Marc HAENEL - Gérard JANTET - André PETTE - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

NOUVEAUX REGLEMENTS

Session de formation en visio

Elle se tiendra le **19 avril prochain de 14h à 16h30**

Cette formation vous permettra de poser vos questions aux membres de la CFTIS
(sur les 2 thèmes : terrains et éclairages)

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

➤ **DRUSENHEIM - STADE JEAN MOULIN 2 – NNI 67 106 01 02**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 29/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 SYE en date du 22/03/2021 suite au changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur BAUMANN, membre de la CRTIS, en date du 22/03/2021
- ✓ Le rapport d'essai en date du 18/12/2019
- ✓ Les plans

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 SYE. Celle-ci pourra obtenir le Niveau T5 selon le règlement applicable au 01/07/2021.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
 - **DRUSENHEIM - STADE JEAN MOULIN 2 – NNI 67 106 01 02**

L'éclairage était référencé E entraînement jusqu'au 27/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5 en date du 06/04/2021 suite à des travaux.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 154,60 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.54.

Elle prononce le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 06/04/2023. Celle-ci pourra obtenir le Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

- BRIENNE LE CHATEAU - STADE MUNICIPAL – NNI 10 064 01 01

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 31/08/2023.

La Commission prend connaissance de la mise en place d'un arrosage intégré conformément à l'avis préalable favorable du 12/02/2019.

Elle confirme le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 31/08/2023.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **VITRY LE FRANCOIS – STADE FABIEN GHILONI 1 – NNI 51 649 01 01**

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 20/04/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement en Niveau 4 en date du 16/03/2021.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur GAY Maurice, Membre CRTIS en date du 16/03/2021.
- ✓ L'AOP en date du 04/05/2000.
- ✓ Les plans de l'installation.

Elle note que :

- les blocs douches desservent 2 vestiaires.
- la liaison protégée entre les vestiaires et le terrain ne présente pas de débord côté terrain ou de partie fixe en retour sur les mains courantes.

Elle demande des précisions sur les distances de sécurité au niveau des fosses de saut et sur les protections mises en place lors des compétitions.

La Commission propose de suspendre le classement et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **VITRY LE FRANCOIS – STADE ARNAUD PAINDAVOINE – NNI 51 649 01 03**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 30/04/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau FOOT A11 en date du 16/03/2021.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur GAY Maurice, Membre CRTIS en date du 16/03/2021.
- ✓ L'AOP en date du 04/05/2000.
- ✓ Le plan de situation

Elle note que cette installation ne dispose pas de ses propres vestiaires puisque le complexe sportif compte 3 terrains et 4 vestiaires joueurs.

Elle prononce le classement de l'installation en Niveau FOOT A11 jusqu'au 16/03/2031. Celle-ci pourra obtenir le Niveau T7 selon le règlement applicable au 01/07/2021.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **SAINT BRICE COURCELLES – STADE DES BORDS DE VESLE 1 - NNI 51 474 01 01**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 05/01/2028.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE en date du 02/04/2021 suite à un changement de revêtement.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur GAY Maurice, Membre CRTIS en date du 02/04/2021
- ✓ Les tests in situ en date du 24/11/2020

Elle propose le classement de l'installation en niveau 5 SYE. Celle-ci pourra obtenir le Niveau T4 SYN selon le règlement applicable au 01/07/2021.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ BETHENY – STADE CLAUDIUS CAILLOT – NNI 51 055 02 01

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 22/04/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 4 SYE.

Pièces fournies :

- Lettre d'intention de la mairie
- Plan de l'aire de jeu (105 x 68m)

La Commission rappelle qu'un avis préalable porte sur l'ensemble de l'installation et qu'il y a lieu de fournir l'ensemble des éléments (terrain, vestiaires, clôtures) qui permettront de prétendre au niveau de classement souhaité.

La Commission suspend son avis à la fourniture des éléments complémentaires précisés ci-dessus.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Une Attestation Administrative de Capacité de l'installation devra être également transmise.

Concernant l'éclairage une demande d'avis préalable pour l'éclairage doit également être transmise.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ SAINT BRICE COURCELLES – STADE DES BORDS DE VESLE 1 - NNI 51 474 01 01

Il s'agit d'une installation nouvelle.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5 en date du 02/04/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 150 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.50.

Le classement d'une nouvelle installation nécessite la production de l'étude d'éclairage. La commission se prononcera à réception de cette étude.

- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **ESSEY LES NANCY – STADE MUNICIPAL N°2 – NNI 54 184 01 02**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 16/11/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la création d'un terrain en Gazon Synthétique s'inscrivant dans une installation de Niveau 4 et des documents transmis :

- Demande d'Avis Préalable signée.
- Lettre d'intention de la Mairie.
- Plan de situation.
- Plan de l'existant.
- Plan projet du terrain.
- Plan des vestiaires.

Elle précise que dans le nouveau règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021, le niveau correspondant sera le Niveau T3.

Elle note que :

- La planimétrie du terrain, valeurs de pente en long de 0,5% et en travers de 0,25% figurant au plan masse, devra permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but ;
- deux côtés du terrain sont bordés de voies de circulation. Le clos à vue, recommandé pour ce niveau de classement, mériterait d'être mis en place pour des raisons de sécurité liées à de potentiels regroupements de personnes sur le domaine public.
- une attention particulière devra être apportée à la liaison sécurisée vestiaire/terrain compte-tenu de la distance et du dénivelé. Un descriptif précis du projet est à fournir.
- le plan des vestiaires indique 4 vestiaires joueurs pour 2 terrains mais les blocs douches desservent 2 vestiaires.

La Commission propose de suspendre l'Avis Préalable aux précisions demandées et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service (dans un délai de 6 mois).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomère) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ ESSEY LES NANCY – STADE MUNICIPAL N°2 – NNI 54 184 01 02

L'éclairage n'a jamais été classé.

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 16/11/2026. Elle est l'objet d'un projet de rénovation devant permettre d'obtenir un Niveau 4 (Niveau T3 selon le règlement applicable au 01/07/2021).

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 12/03/2021 pour un Niveau E4 (Correspondant à un Niveau E5 selon le règlement applicable au 01/07/2021) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 23 m LED (5 par mât)
- ✓ Emh à 250 Lux
- ✓ Fu à 0.70
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,50
- ✓ GR 50
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission propose un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

2. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 3.1. Classements initiaux
- 3.2. Classements provisoires
- 3.3. Confirmations de niveau de classement
- 3.4. Changements de niveau de classement

4. RETRAITS DE CLASSEMENT

5. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 5.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 5.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 5.3. Installations équipées d'un arrosage
- 5.4. Installations équipées de vestiaires

6. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 6.1. Classements initiaux
- 6.2. Confirmations de niveau de classement
- 6.3. Changements de niveau de classement

7. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

8. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

9. AFFAIRES DIVERSES

10. FAFA

ECLAIRAGES

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Changements de niveau de classement

12. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 12.1. Classements fédéraux initiaux
- 12.2. Confirmation de classement
- 12.3. Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MOSELLE (57)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **AMNEVILLE - Stade Michel Laurent - [NNI 57 019 03 01](#)**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

- **THIONVILLE - STADE DE GUENTRANGE 2 – [NNI 57 672 01 02](#)**
Test in situ en date du 09/04/2021.
Transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.
- **THIONVILLE - STADE DE GUENTRANGE 3 – [NNI 57 672 01 03](#)**
Test in situ en date du 09/04/2021.
Transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.
- **THIONVILLE - STADE DE VEYMERANGE N° 2 – [NNI 57 672 03 02](#)**
Test in situ en date du 09/04/2021.
Transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.
- **THIONVILLE - STADE DE LA PLAINE – [NNI 57 672 08 01](#)**
Test in situ en date du 09/04/2021.
Transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1 Classements fédéraux initiaux
- 10.2 Confirmation de classement
- 10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1 Classements fédéraux initiaux
- 11.2 Confirmation de classement
- 11.3 Divers

14. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ AYDOILLES – STADE MUNICIPAL – NNI 88 026 01 01

Cette installation était classée niveau 6 jusqu'au 20/05/2018.

La Commission reprend la demande de confirmation de classement en niveau 6 en date du 22/05/2018.

Elle relève les non-conformités suivantes :

- Une zone de sécurité de 2,50m doit être libre de tout obstacle tout autour de l'aire de jeu.
- Les buts doivent avoir une hauteur de 2,44 m (écart relevé : 4 cm côté Nord, 7 cm côté Sud).

Dans l'attente de la levée de ces non-conformités, elle prononce la suspension de classement de l'installation.

➤ GRANGES AUMONTZEY – STADE DE LA XAVÉE 2 - NNI 88 218 01 02

Cette installation était classée niveau 6 s jusqu'au 15/12/2020.

La Commission reprend la demande de confirmation de classement en Niveau 6 s en date du 16/07/2020.

Les bancs de touche étaient à 1,40m de la ligne de jeu. Ils ont été déplacés.

Elle prononce le classement niveau 6 s jusqu'au 16/07/2030.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON